



Logement de fonction pour associé salarié

Par **akdev**, le **12/01/2023** à **13:36**

Bonjour

Je suis dirigeant d'une société SAS (dans le domaine de l'informatique) et j'ai un associé qui détient 30% des parts et qui est aussi salarié de cette même société (il n'a aucun mandat).

Puis-je lui attribuer un logement de fonction ?

Y a-t-il des conditions particulières qui doivent se réunir pour justifier l'attribution d'un logement de fonction à un salarié (associé ou non) ?

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par **P.M.**, le **12/01/2023** à **17:02**

Bonjour,

En dehors de l'obligation qui peut provenir de la Convention Collective applicable, normalement l'attribution d'un logement de fonction est destinée à faciliter l'exercice des fonctions professionnelles du salarié...

Par **Marck.ESP**, le **12/01/2023** à **17:20**

Bonjour, bienvenue

J'ajoute que cela peut-être l'usage dans l'entreprise ou une des clauses du contrat de travail

"Y a-t-il des conditions particulières qui doivent se réunir pour justifier l'attribution d'un logement de fonction à un salarié (associé ou non) ?"

L'éloignement du lieu de travail, par exemple...

Par **Pierrepauljean**, le **12/01/2023** à **18:04**

bonjour

qu'entendez vous par "qui est aussi salarié de cette même société (il n'a aucun mandant)." ?

Par **P.M.**, le **12/01/2023** à **18:36**

Je pense qu'il faudrait lire : "(il n'a aucun mandat)"...

Par **akdev**, le **12/01/2023** à **18:57**

[Pierrepauljean](#) j'ai voulu dire qu'il n'a aucun mandat social dans la société, il est salarié cadre